



## Commission des finances

---

Bottens, le 29 avril 2024

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances statuant sur le Préavis Municipal n° 2024-02 relatif à:

**La demande d'un crédit d'investissement de CHF 36'800.- pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud de la salle polyvalente**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM. David Bailly, Frédéric Delacrausaz, Hervé Pittet et François Allaz, s'est réunie le 8 avril 2024 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions à la responsable du Préavis, laquelle a répondu avec satisfaction.

Bien que cela ne concerne pas le volet financier du projet, nous avons demandé pourquoi il n'était pas envisagé de mettre un store dans l'angle Sud-Est, côté façade Est.

Madame la Municipale nous a répondu que dans l'offre (datant d'une année), cette fenêtre est comprise dans le budget de CHF 36'800.-.

Vu que c'est la première demande d'investissement de l'année 2024, la Commission des finances se permet d'apporter les informations suivantes au Conseil communal.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, plusieurs changements comptables ont fait leur apparition pour toutes les collectivités en lien avec le passage à MCH2 .

1. Révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)

La principale modification concerne l'article 17 du RCCom, relatif à l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan, de manière à rendre obligatoires les durées d'amortissement par catégories d'immobilisation prévues par MCH2.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 toutes les collectivités doivent donc appliquer les nouvelles durées d'amortissement fixes spécifiques à chaque catégorie d'immobilisation, y compris celles qui ne sont pas encore passées à MCH2.

Ce changement concerne les préavis qui sont soumis au Conseil dès le 1er janvier 2024. Les investissements dont les préavis ont été déposés avant cette date continueront à être amortis selon les durées prévues.

Vous trouverez en annexe de ce rapport, les nouvelles durées d'amortissement appliquées.

## 2. Début de l'amortissement

Pour l'amortissement des immobilisations appartenant au patrimoine administratif, trois variantes sont possibles quant au début de l'amortissement :

- a) L'amortissement commence dès le premier franc dépensé ;
- b) L'amortissement commence dès le début d'utilisation de l'immobilisation ; et
- c) L'amortissement commence dès l'année qui suit le début d'utilisation.

Les collectivités qui utilisent l'une ou l'autre de ces trois variantes peuvent continuer à le faire, mais doivent ensuite se tenir **exclusivement à la variante retenue**.

Nous prenons note, selon les conclusions du Préavis Municipal n° 2024-02 que la Municipalité de Bottens a décidé de prendre la variante c) « l'amortissement commence l'année qui suit le début d'utilisation ».

Cette demande de crédit d'investissement revête aux yeux de la Commission des finances plutôt à des dépenses courantes de la salle polyvalente. Dès lors la commission propose d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire sur le Budget 2024 de CHF 36'800.- imputé de la manière suivante :

### Compte 3540.314 – Salle polyvalente – Frais d'entretien

Budget 2024 : CHF 25'820.-  
Crédit supplémentaire : CHF 36'800.-  
**Budget 2024 révisé : CHF 62'620.-**

### **Conclusion**

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le Préavis Municipal no 2024-02 de la manière suivante

D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire sur l'année 2024 pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud de la salle polyvalente ;

1. D'engager une dépense de CHF 36'800.- ;
2. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire ;
3. D'imputer ce montant dans le compte 3540.314 – Salle polyvalente – Frais d'entretien.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Membre



François Allaz, Rapporteur

### **Durées d'amortissement générales par catégorie d'immobilisations**

<b>Catégorie d'immobilisations</b>		<b>Durée d'amortissement (en années)</b>
Terrains		Aucun amortissement
Bâtiments <sup>a</sup> , terrains bâtis		30
Travaux de génie civil	Routes <sup>b</sup>	20-40 (l'application d'une durée différente de 40 ans doit pouvoir être justifiée)
	Canaux	40
	Ponts	40
Travaux de menuiserie		10
Biens meubles, machines, véhicules		4-10 (au cas par cas)
Immobilisations incorporelles	Plan d'aménagement local et régional, autres plans	10
	Autres : Droit de brevet, de raison de commerce, d'édition, de concession, de licence et autres droits d'utilisation, goodwill, etc.	5
Logiciels et matériel informatique		5
Installations traitement des déchets		30

a : y compris panneaux photovoltaïques. b : y compris éclairages routiers.

### **Durées d'amortissement spécifiques pour les chauffages à distance (CAD)**

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Durée d'amortissement (en années)</b>
Bâtiments de production	50
Installations techniques	30
Chaufferie < à 24 MWh	25
Chaufferie > à 24 MWh	40
Calculateurs et sondes	15
Réseau CAD – 175°	50
Réseau CAD – 130° sous caniveau	50
Réseau CAD – 130° pré isolé	35
Réseau CAD – 90° pré isolé	35
Installations liées à la production	25
Chaudières à bois	15
Chaudière à gaz	30
Pompes à chaleur	20

**Durées d'amortissement spécifiques pour STEP et réseaux d'eau**

Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15